



RÈGLEMENT COUPE FUTSAL SENIORS H/F DÉPARTEMENTAL

SAISON 2021-2022



- **RESPECTER LE PROTOCOLE COVID**
- **MERCI DE NOMMER UN REFERENT COVID**
- **MERCI DE PENSER A EFFECTUER LES DOUBLES LICENCES AUX JOUEURS(S) LIBRE + FUTSAL (GRATUITE)**
- **PHASE DE QUALIFICATION :**
 - ✚ Poule de 4 équipes
 - ✚ 3 journées en match sec 1 contre 1
 - J1 du 18.10 au 24.10.2021
 - J2 du 13.12 au 19.12.2021
 - J3 du 14.02 au 20.02.2022
 - ✚ Soit 2 matchs à domicile et 1 extérieur soit l'inverse
 - ✚ Match en semaine du lundi au dimanche en soirée (**attention FAIRE DOUBLE LICENCE GRATUITE**)
 - ✚ Horaire de 20h30 à 21h30 début du match (demander désidératas si besoin)
 - ✚ Les 2ers de chaque poule se qualifient pour les ¼ de finale
 - EN SENIORS F : attention il y aura un match de qualification 1/8 de finale entre 4 des 10 meilleures 2èmes (pour faire que 8 équipes pour les ¼) - Match de barrage 1/8 de finale prévu la semaine du 21.02 au 27.02.2022
 - ✚ **LES MATCHS REMIS DOIVENT ETRE JOUES A CES DATES SVP**
 - ✚ TOUS LES MATCHS DOIVENT ETRE JOUES **POUR LE DIMANCHE 20.02.2022 sinon 0 point aux 2 équipes**
- **PHASE ELIMINATOIRE :**
 - ✚ 1/8 de finale **SENIORS F uniquement 2 rencontres** (tirage au sort 4 des 10 équipes) du 21 au 27.02.2022 (**PREVOIR UNE DATE DE RECEPTION SI QUALIF**)
 - ✚ ¼ de finale prévue du 07 au 11.03.2022 (**PREVOIR UNE DATE DE RECEPTION SI QUALIF**)
 - ✚ ½ finale prévue du 04.04 au 08.04.2022 (**PREVOIR UNE DATE DE RECEPTION SI QUALIF**)
 - ✚ Finale prévue le SAMEDI 23 AVRIL 2022 au Folgoët en fin de journée ou soirée (**PREVOIR DOUBLE LICENCE**)
 - ✚ **LES MATCHS REMIS DOIVENT ETRE JOUES A CES DATES SVP**
- **POINTS PARTICULIERS :**
 - Le fait de participer à cette compétition entraîne l'acceptation de ce règlement.
 - Tout litige non prévu au règlement ainsi que toute réclamation seront tranchés par les commissions compétentes.
 - Le district et le club organisateur déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

NOTAS

Ceci est une compétition officielle organisée par le district. L'absence à une journée pour différente cause est considérée comme un forfait.

La commission départementale développement et animation des nouvelles pratiques